

Serge Dassault condamné,

Le boulevard S. Dassault à Corbeil-Essonnes doit être débaptisé

Il doit être renommé « boulevard Jean Jaurès »

Motion présentée le lundi 27 février 2017

Conseil municipal de Corbeil-Essonnes

Le 17 avril 2015, le Conseil municipal de Corbeil-Essonnes, sur proposition du Maire, votait une délibération débaptisant un tronçon du boulevard Jean Jaurès pour lui affecter le nom d'« avenue Serge Dassault ».

Le 18 janvier 2017, S. Dassault comparait devant le tribunal correctionnel de Paris pour « blanchiment de fraude fiscale » et « dissimulation d'avoirs » pendant quinze années.

A l'issue du procès, les procureurs ont insisté devant le tribunal sur la gravité des faits, S. Dassault ayant « *piétiné toutes les lois qu'il a votées sur le thème de la fiscalité* », « *trahi son mandat* » et ses « *engagements* », « *piétiné et bafoué les valeurs républicaines* ».

Jeudi 2 février 2017, le tribunal a ainsi condamné S. Dassault à 5 années d'inéligibilité et à 2 millions d'euros d'amende pour « blanchiment de fraude fiscale ».

Dans son réquisitoire, le Président du tribunal a précisé que « *l'ampleur et la durée de la fraude auraient pu justifier une peine de prison, même avec sursis* », mais qu'il en était dispensé au regard de son grand âge.

Rappelons que S. Dassault a déjà été condamné en 2009 à un an d'inéligibilité par le Conseil d'Etat pour « dons d'argent de nature à avoir altéré la sincérité du scrutin et à en vicier les résultats » lors de l'élection municipale de notre commune en 2008.

Rappelons que S. Dassault est toujours mis en examen pour « achat de votes, complicité de financement illégal de campagnes électorales, et financement dépassant le plafond autorisé » lors des élections municipales de 2009 et 2010.

Les faits dont s'est rendu coupable S. Dassault bafouent les valeurs de notre République et l'exigence d'exemplarité qui pèse sur ses élu-e-s. ; ils rendent inconcevable l'attribution de son nom à une rue de notre commune.

En conséquence, les soussigné-e-s demandent au Conseil municipal de Corbeil-Essonnes d'annuler la délibération du 17 avril 2015 et de redonner le nom de Jean Jaurès à la totalité du boulevard.

Les 31 premiers signataires issus des listes d'opposition qui se sont présentées aux élections municipales de 2014 de Corbeil-Essonnes.

BACHELERIE Marie-Anne, BACON Marie-Hélène, BELGUENDOUZE Farid, BREZILLON Jérôme, CHEVALIER Claire, CHERAMY Julie, CHOURFI Fadhila, CHUARD Frédéric, COMBRISSON Claude, DA SILVA Carlos, DESBORDES Sameiro, DOMINGUES Carlos, DUGAULT Carla, ELOUJJAJI Saïd, GENARD Damien, GRUSZCYNSKI Carole, HARZALLAH Virginie, MARTI Aline, MARTY Guy, MERESSE Nicole, MIGLOS Alain, NOUAILLE Michel, PAVAMANI Hélène, PICARD Jacques, PRIGENT Pascale, RENARD Sylvain, SIMBOISELLE Yoann, SIRAMI Jean-Marie, THEPIN Fabrice, TRANIER Gilbert, TRAVORE Eugénie

Serge Dassault condamné,

L'avenue S. Dassault à Corbeil-Essonnes doit être débaptisée

Elle doit être renommée « Avenue Jean Jaurès »

Oui

Non

NOM :

Prénom :

Adresse (facultatif) :

Signature :

Retournez votre réponse à :

- **Par mail : « jauresacorbeil@gmail.com »**
- **Par courrier à Jérôme Brezillon ou Pascale Prigent,
Hôtel de ville, place Galignani, 91100 Corbeil-Essonnes**